



**A l'attention de M. Bruno BERTIN
Directeur des Ressources Humaines France**

En copie :

**M. Philippe CAYLOU
Responsable des Relations Sociales France**

**M. Jean Marie ROBERT
Secrétaire National FGMM CFDT**

Rennes, le 20 Avril 2022

Objet :

Allègement du protocole sanitaire Stellantis France

Monsieur BERTIN,

Lors de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail Central (CSSCTC) du 11 mars 2022, vous avez assoupli certaines mesures du protocole sanitaire avec l'arrêt du contrôle de l'attestation, le retour à la normal pour les vestiaires et sanitaires, l'autorisation du co-voiturage à 4 personnes avec masque et l'arrêt du port du masque en extérieur.

Vous vous étiez engagés à envisager la possibilité du passage au niveau 1 du protocole avec l'arrêt du port du masque en intérieur à la mi-avril.

Nous nous permettons de revenir vers vous à la suite de cette affirmation.

La CFDT constate que le taux d'incidence de la Covid 19 est soit stable ou en diminution dans de nombreuses régions de France. Face à ce constat et pour être en cohérence avec un allègement des mesures gouvernementales, la CFDT vous demande à nouveau la suppression du port du masque en intérieur pour le personnel volontaire. Par ailleurs, les fortes chaleurs à venir rendent le port du masque de plus en plus insupportable pour une grande majorité des salariés. Pour le personnel souhaitant conserver le port du masque, la CFDT vous demande également la continuité de fourniture des masques.

Comptant sur votre bienveillance.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur BERTIN, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour la CFDT, Christine VIRASSAMY
Déléguée Syndicale Centrale CFDT PSA Automobiles